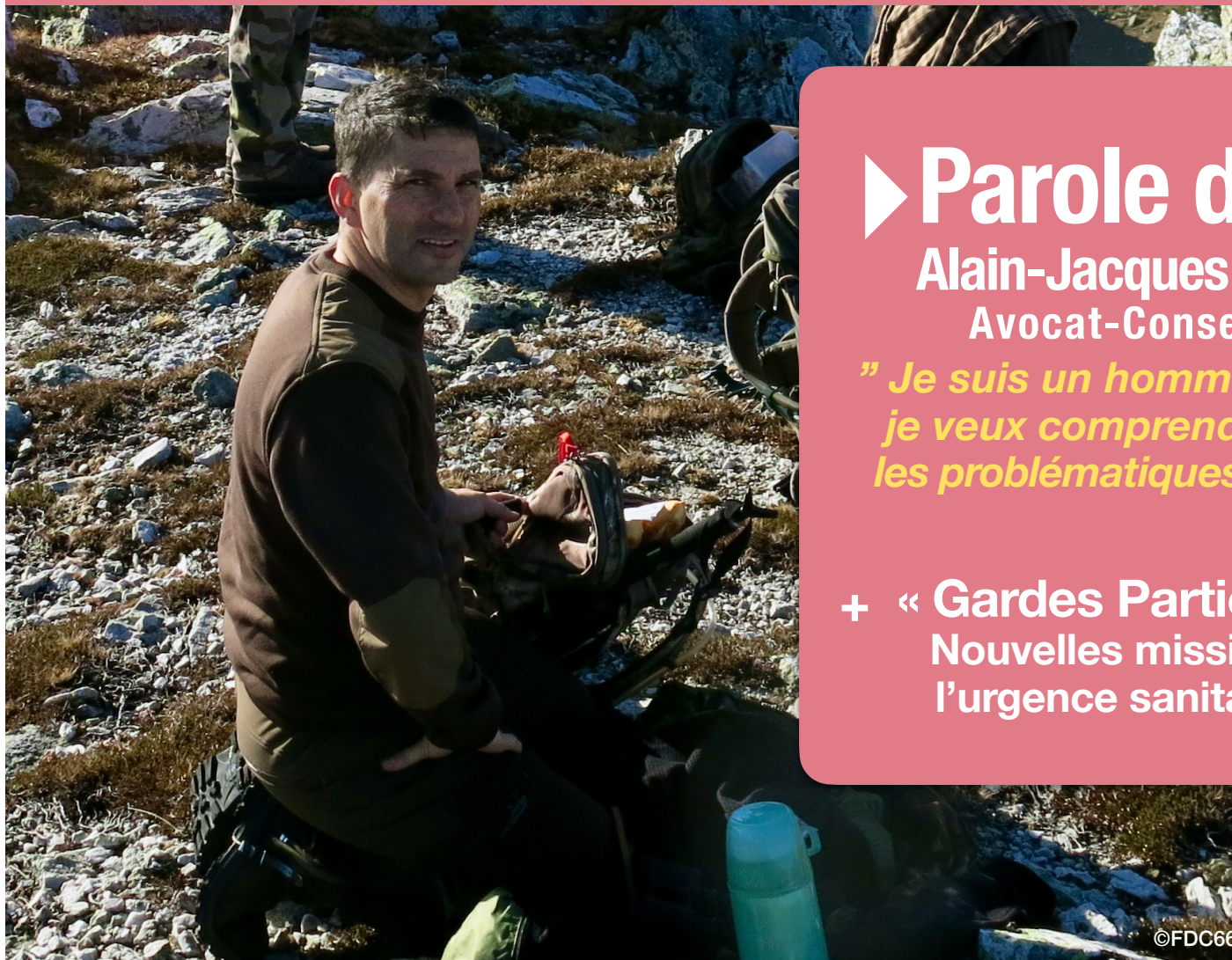


FDC66 > Newsletter #73



► Parole de Maître

Alain-Jacques PEREZ-COUFFE
Avocat-Conseil de la FDC66

*” Je suis un homme de terrain,
je veux comprendre « physiquement »
les problématiques que je dois défendre.!”*

+ « Gardes Particuliers »
Nouvelles missions dans le cadre de
l'urgence sanitaire

©FDC66

Alain-Jacques PEREZ-COUFFE est l'avocat de la FDC66 depuis 3 ans. Si son cabinet est nationalement reconnu pour son expertise en matière de droit familial, son implication auprès des chasseurs des Pyrénées-Orientales ne doit rien au hasard. L'enfance passée dans un mas isolé à une quarantaine de kilomètres de Perpignan, en pleine nature, imprègne toujours les valeurs de cet homme déterminé, extrêmement rigoureux et qui porte haut sa vision éthique de la chasse. Rencontre avec une personnalité attachante qui contribue à revisiter les évolutions de la chasse du 21ème siècle.

La nature a toujours fait partie de votre ADN?

J'ai grandi principalement avec ma grand-mère au plus près de la nature, dans une forme d'autarcie. Ce n'était pas une volonté de «retour» à la nature comme certains le préconisent aujourd'hui. C'était juste comme ça, évident. Un grand potager de 2000m2, des chevaux, des vaches, des moutons, des cochons, des lapins et j'en passe. Jusqu'à mes 18 ans, j'ai tout appris de la vie « réelle »: Monter à cru , réparer un tracteur, travailler les grumes, chasser...

Vous vous sentiez différent des autres enfants?

Je ne saurais dire. « J'Étais »... c'est tout. Pas plus « isolé » que ça, je faisais les 400 coups avec les copains, je jouais au rugby dans le Vallespir. Il fallait juste prendre de sacrés côtes à vélo pour aller à l'entraînement. Je ne sais pas si je les monterais aussi rapidement aujourd'hui!

Comment est née votre vocation d'avocat?

Petit, quand on me posait la question de mon avenir je répondais, « Moi, je veux être Président de la république»! On pourrait dire que j'ai bien tourné! (sourire)

Blague à part, je me suis senti attiré, dès l'école, par ceux que l'on rejetait, que personne ne défendait.

Ensuite, les aléas de la vie m'ont fait rencontrer l'ancien bâtonnier Bernard FARRIOL, qui a cru en moi et m'a conseillé dans mes études en me poussant à faire l'école des avocats.

Vous aviez une idée des combats que vous vouliez alors défendre?

Maître FARRIOL m'a toujours dit que j'avais la fibre « des causes perdues ». Ma thèse avait d'ailleurs pour sujet « la petite délinquance » sous l'angle des enjeux familiaux. Il est certain que le cercle familial, ce qui s'y joue, les drames qui peuvent s'y tisser sont le fondement de mes combats, comme le droit des pères par exemple. Mon cabinet met un point d'honneur à accompagner ses clients dans toutes les étapes essentielles de leur vie: séparation, divorce, succession, vie professionnelle et sociale. Le droit de la famille est un pilier de notre société.

Le monde de la chasse... c'est finalement aussi comme une grande famille?

Il ne s'agit pas de le simplifier par ce trait, mais effectivement, comme dans toute famille, on y rencontre des conflits internes, des litiges et des contentieux avec des voisins, des cousins...

Ces contentieux ont de nombreuses sources, il ne faut pas se le cacher. Les conflits entre chasseurs existent et sont encore bien trop nombreux.

” J'ai le sens des rapports humains francs et sincères qui permettent de se dire ses vérités entre 4 yeux. C'est cet esprit de travail que j'ai trouvé à la FDC66 avec le Président Jean-Pierre SANSON”

Une famille souvent attaquée...

Les contentieux avec les opposants idéologiques à la chasse, c'est un autre sujet. Dans un monde de plus en plus radicalisé, ce sont des combats de plus en plus âpres. Il faut alors être ferme sur les principes et rappeler avant tout que la chasse est un Droit, que ce Droit est encadré par des textes extrêmement précis au travers notamment du code de l'environnement.

Comme pour le droit de la famille, le droit de la chasse est un droit rigoureux, qui demande une pluralité de compétences en droit privé, droit pénal et droit public. Pour l'avocat que je suis, c'est un champ de réflexions intellectuelles et de travaux absolument passionnants.

Comment s'est faite la rencontre avec FDC66?

J'ai débuté au sein du cabinet de Maître MEJEAN où j'ai gravé un à un tous les échelons. Personne ne m'attendait, alors j'ai travaillé sans relâche. Jusqu'à sa retraite, il était l'avocat de la Fédération. Il me confiait les « sujets chasses » pour que je lui rédige des notes sur les différents dossiers qui se présentaient. Ce fut très formateur. Ensuite c'est une affaire de contact, de rencontre. Je suis un « terrien », j'ai le sens des rapports humains francs et sincères qui permettent de se dire ses vérités entre 4 yeux avec exigence. C'est cet esprit de travail que j'ai trouvé à la FDC66 avec le Président Jean-Pierre SANSON et son équipe. J'ai donc naturellement accepté de devenir leur conseil.

Nous avons instauré une relation de totale confiance et nous travaillons de concert sur tous les dossiers.



Vous avez une manière de travailler qui a pu en étonner certains...

C'est vrai que pour certains je détonne un peu par rapport à l'image de l'avocat qui reçoit ses clients uniquement derrière son grand bureau de bois d'acajou!

Je suis un homme de terrain, je veux comprendre « physiquement » les problématiques que je dois défendre.

Dans les contentieux dégâts, par exemple, j'ai besoin d'aller sur place, comprendre la topographie du terrain, l'environnement du lieu du sinistre, assister aux expertises.

« J'ai besoin de comprendre « charnellement » un dossier pour bien le défendre ou pour apporter des conseils qui ne soient pas déconnectés de la réalité du terrain. »

Jusqu'à suivre le travail des techniciens de la fédération sur le terrain...

C'est pour moi capital de les suivre dans leur travail quotidien. À leur contact, j'acquies une expérience inédite. J'ai découvert la richesse de leurs missions mais surtout je vois en eux des hommes de passion qui sont extrêmement compétents et passionnés par leur métier. Dans un contexte encore différent, j'entretiens également le contact avec les louvetiers dans l'optique de pouvoir mieux appréhender les subtilités de leur « charge ». C'est une mission harassante faite, là aussi, par des passionnés.

Cette volonté pragmatique de parfaire vos connaissances cynégétiques est votre « signature » ?

J'ai besoin de comprendre « charnellement » un dossier pour bien le défendre ou pour apporter des conseils qui ne soient pas déconnectés de la réalité du terrain. Je dois voir par moi-même! C'est pourquoi, il y a quelques années, j'ai également suivi la formation proposée par l'ADCGG qui est une incontournable, tout comme les nombreuses formations que la Fédération propose (sécurité, venaisons, piégeage, chasse à l'arc...).

J'aimerais aller plus loin dans l'expérience et suivre sur le terrain l'action des gardes particuliers.

Quels sont les dossiers brûlants pour les mois à venir?

De par ses statuts, la Fédération des Chasseurs doit faire respecter et défendre une éthique. Elle doit informer, former, éduquer et ce d'autant plus avec la réforme de la chasse voulue par le Président National Willy SCHRAEN. Depuis peu, elle bénéficie d'un transfert de compétence en matière de gestion des ACCA qui s'ajoute à celles en matière de plan de chasse, de prévention des dégâts, de veille sanitaire, de protection et de reconquête de la biodiversité ou de lutte contre le braconnage... Ces sujets sont très vastes et passionnants. L'avocat est alors et surtout le confident qui sait écouter, analyser, guider son client en lui apportant les bons conseils qui le guideront vers un chemin le plus éclairé possible.



Avec Yannick Fernandez, à droite, technicien en charge du petit gibier

©FDC66

« Lors d'un accident, tout s'entremêle: la négligence, la bêtise, l'erreur... mais très rarement la fatalité. »

Ce transfert de compétences dans la gestion des ACCA a de grandes conséquences juridiques...

Bien sûr, en déléguant ses pouvoirs aux Fédérations départementales des Chasseurs, l'État, par l'intermédiaire de la Fédération nationale des chasseurs, a engagé un grand chantier que l'on peut qualifier de réforme historique. Cela pourrait être bénéfique pour tous avec plus de proximité et surtout une reconnaissance administrative. Mais effectivement les conséquences en termes de responsabilités, notamment pour les Présidents de fédérations sont loin d'être anodines. J'incite d'ailleurs tous les responsables cynégétiques à bien suivre les consignes transmises par la Fédération, consignes que nous avons travaillées ensemble, pour éviter d'inutiles contentieux.

Les problématiques « dégâts » restent un point noir en matière de conflit...

Je connais l'engagement personnel du Président Sanson sur ce dossier. Il est d'autant plus consterné lorsque des contentieux se profilent alors qu'il a mis toute son énergie à les éviter.

Je crois qu'il faut saluer dans les Pyrénées-Orientales, l'excellence des relations entre la Chambre d'Agriculture, l'État et la Fédération. Tout est mis en œuvre pour modérer l'impact de la Faune sauvage sur les cultures. Cela permet d'anticiper les risques dans l'intérêt de tous mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas et n'y aura pas de contentieux. Une fois de plus, je tiens à aborder ces dossiers en me déplaçant sur les cultures impactées pour avoir une connaissance approfondie du terrain et du contexte. L'expérience qui découle de 3 dossiers extrêmement sensibles et délicats a démontré que nous étions bien armés pour nous défendre.

Comment l'avocat que vous êtes aborde-t-il les questions concernant la sécurité, les accidents?

Ce sont certainement les affaires les plus sensibles où tout s'entremêle parfois: la négligence, la bêtise, l'erreur... mais très rarement la fatalité. La sécurité est l'axe essentiel, et c'est bien normal, sur lequel les services de l'OFB vont mettre le « paquet » lors des prochaines saisons.

La Fédération m'a demandé d'intervenir lors des prochaines sessions de formation « sécurité » afin d'insister sur les risques juridiques encourus par tel ou tel responsable, le Président ou le Chef de battue. Cela concerne l'organisation de la chasse proprement dite jusqu'à la bonne tenue des documents administratifs comme les carnets de battue.

Mais là encore, tout part de l'éducation, de la formation et de l'éthique que l'on doit avoir à l'esprit quand on est chasseur.

Je crois à la responsabilité individuelle et je n'aime pas que l'on se serve de tel ou tel fusible pour masquer ses propres insuffisances.

« Il faut le marteler à chaque chasseur et c'est le message fort de notre fédération: en action de chasse, nous sommes tous responsables personnellement de la sécurité des autres .»

« Si des chasseurs ou des ACCA me sollicitent, je les défendrai toujours avec vigueur tant que leur cause ne sera pas incompatible avec les valeurs et l'éthique de la Fédération et de la chasse en général. »



Avec Christian Bernard, à gauche, technicien en charge de la prévention des dégâts

©FDC66

Qu'entendez-vous par l'expression « utiliser des fusibles »?

J'ai par exemple en mémoire l'affaire d'une battue, rondement menée par un organisateur expérimenté qui avait en tout point respecté ses obligations d'organisation et d'information. Dans la journée, un chasseur est chargé par un sanglier. Il panique, tire sans trop d'assurance et blesse un membre de l'équipe. Il aurait été facile d'incriminer le chef de battue en tant que « responsable » de l'organisation. Avec la Fédération, nous avons décidé de ne pas lâcher l'affaire et de le défendre car il n'avait en rien mal conduit les opérations. Ce sont des dossiers extrêmement sensibles où les conséquences personnelles sont vite dramatiques. Ils demandent à être abordés avec discernement, rigueur et un véritable esprit de responsabilité et de justice.

Pour bien préciser votre cadre d'intervention, étant avocat de la Fédération pouvez-vous aussi représenter des chasseurs sur des dossiers « privés »?

Il faut être clair, je suis avant tout l'avocat de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Orientales et je ne suis pas de ceux qui dodolinent entre différents intérêts. Si les chasseurs me sollicitent individuellement ou même des ACCAS je les défendrai toujours avec vigueur tant que leur cause ne sera pas incompatible avec les valeurs et l'éthique de la Fédération et de la chasse en général. D'ailleurs j'interviens déjà souvent, pour les ACCA ou les chasseurs, notamment pour toutes les questions concernant le fichier FINIADA.

Vous concertez-vous avec les conseils des instances nationales?

Bien évidemment. Nous partageons des valeurs communes et nous sommes très impliqués sur les enjeux de la réforme. Avec Maître LAGIER, avocat de la FNC, nous collaborons sur certains dossiers comme récemment sur le sujet du chien Podenco. ([ndlr: voir news#68](#))

« Nous sommes dans une société où l'on perd peu à peu l'esprit de nuance où chacun se radicalise dans ses certitudes. C'est le droit et la justice qui apaisent et protègent les relations entre les hommes. »

Je comprends votre expertise sur tous ces sujets. Il en est un, peut-être, moins évident... celui de la venaison. En quoi intervenez-vous?

C'est un dossier qui me tient à cœur et pour lequel nous sommes précurseurs sur le territoire français depuis une dizaine d'année. Nous avons réussi à créer un partenariat gagnant/gagnant, entre chasseurs et consommateurs. Ceci en liaison étroite avec l'Entreprises GUASH qui a un positionnement très reconnu dans le métier de la viande et de la charcuterie. Mais vous n'imaginez pas tous les points juridiques qui doivent sécuriser la création d'une telle filière. Comment un cerf prélevé en Cerdagne pourra être transformé en viande consommable sur les étals, les restaurants ou dans la cuisine des particuliers? Cela demande de faire évoluer certaines réglementations existantes, se conformer à d'autres ou créer un label. J'accompagne donc la Fédération dans cette démarche et je dois vous avouer que je découvre là encore ce nouvel univers avec gourmandise, si j'ose dire. (sourire).

C'est un travail qui me rend fier de défendre notre territoire.

La chasse est décriée aujourd'hui. Ne craignez-vous pas que ce statut d'avocat des « chasseurs » nuise à la notoriété de votre cabinet ?

Le premier combat à mener est certainement celui contre l'intolérance. Nous sommes dans une société où l'on perd peu à peu l'esprit de nuance, où chacun se radicalise dans ses certitudes.



©FDC66

On le voit encore ces jours-ci avec les menaces de mort scandaleuses proférées à l'encontre du Président Willy SCHRAEN et de sa famille, à qui j'adresse mon profond soutien.

En tant qu'homme, je respecte la conviction de chacun. En tant qu'avocat, ma boussole c'est aussi le droit. Ma clientèle est constituée de quidams de tous horizons et de toutes obédiences. Vous savez, quand on prête serment, on s'engage dans la défense de toutes les causes:

«Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité ».

Doit-on condamner Zola d'avoir écrit « **J'accuse** » dans un contexte sociétal défavorable au capitaine Dreyfus?

Mais au risque de vous surprendre, notre monde est beaucoup moins violent qu'au Moyen Âge par exemple. C'est le droit et la justice qui apaisent et protègent les relations entre les hommes.

« Où est le respect de l'animal tenu en laisse sur nos trottoirs, confinés dans des appartements étriqués, des chaussons aux pattes et un plaid sur le canapé? »

Faits divers - Justice

Menacé de mort pour ses propos sur les chats, le président des chasseurs va déposer plainte

Jeudi 14 mai 2020 à 19:40 - Mis à jour le Jeudi 14 mai 2020 à 20:27 - Par Willy Moreau, France Bleu Nord, France Bleu

Pas-de-Calais, France



Willy Schraen, le président de la fédération nationale des chasseurs, habitant l'Audomarois, va porter plainte. Ses propos sur le piégeage des chats à 300 mètres des habitations ont entraîné des réactions extrêmement violentes sur les réseaux sociaux. Sa famille est placée sous protection policière.

Menaces de viol, de torture et sa tête mise à prix sur le dark web : Willy Schraen avoue ne plus dormir. "Je suis en arrêt de travail", admet le président de la fédération nationale des chasseurs, habitant l'Audomarois. Début mai, dans une interview en direct sur Facebook, il a évoqué le piégeage des chats à 300 mètres de leur habitation. Des propos qui ont tellement fait réagir sur Internet que la police a décidé de placer lui et sa famille sous protection.

Des plaintes déposées à partir de lundi

Les menaces ont commencé à tomber, explique Willy Schraen, après le tweet du journaliste Hugo Clément reprenant un passage de la vidéo. Un passage tronqué selon le président des chasseurs qui ne retransmet pas le fond de sa pensée : "J'ai répondu à cette question d'un point de vue de biodiversité. On parlait de chats sauvages. On a fait un terrible raccourci. De 'Willy Schraen veut piéger vos chats', c'est devenu 'Willy Schraen veut tuer les chats sauvages' puis 'Willy Schraen veut tuer vos chats'".

Selon Willy Schraen, à aucun moment il n'évoquait la possibilité de tuer des chats : "J'évoque des pays comme l'Australie qui veut en tuer 2 millions, je dis tout de suite qu'il ne faut pas en arriver à ces extrémités. Puis après j'évoque effectivement ces piégeages de chat parce qu'ils existent tout simplement parce que les fourrières opèrent et attrapent des chats abandonnés ou des chats sauvages. Et je dis à la fin de tout de ça que **ce n'est pas notre rôle [nous chasseurs] de piéger les chats**".

Le président de la fédération de chasse va déposer de premières plaintes dès lundi 18 mai et souhaite en faire un procès des réseaux sociaux : "Je pense que mon cas doit inspirer les choses. La liberté d'expression et d'opinion, c'est quelque chose d'important. Que cela devienne la poubelle de l'esprit humain, ce n'est pas la vocation des réseaux sociaux".

Peut-on encore instaurer un débat honnête avec les opposants à la chasse?

Pour les plus radicaux qui vivent avec des œillères, victimes du syndrome « Bambi de Walt Disney », c'est hélas devenu difficile voire impossible. Ce ne sont peut-être pas les plus nombreux, mais certainement les plus agressifs avec un potentiel de nuisance décuplé par le trompe-l'œil des réseaux sociaux.

Pour autant, avec « les honnêtes gens », oui, j'aime débattre, sans toujours rester arc-bouté sur mes certitudes. Je peux même parfois me re-questionner devant certains arguments, mais je suis ferme sur mes valeurs et mon éthique.

Il faut ainsi savoir introduire de la nuance dans ces débats. Comme tout un chacun, il m'arrive d'acheter ma viande conditionnée sous film plastique, dans une barquette en polyester avec son absorbant cotonneux dans le fond pour être le plus présentable possible. Dans ce contexte, personne ne verse une larme en pensant au parcours de vie de cet animal d'élevage.

Ces différences de perception dans la notion de respect envers l'animal est intéressante, tout comme la place de l'homme dans les cycles naturels.

Où est le respect de l'animal tenu en laisse sur nos trottoirs, confinés dans des appartements étriqués, des chaussons aux pattes, un petit manteau pour l'hiver et un plaid sur le canapé?

Je revendique d'être tout autant légitime à défendre la condition animale. Cet animal qui connaît les grands espaces, qui s'alimente naturellement et que je choisis de prélever à un moment bien précis de son cycle de vie.

« Prélever un animal, c'est avoir pleinement conscience que l'acte de chasse nous relie au cycle de la vie. Un jour ce sera mon tour, la vieillesse, un virus... »

Vous pensez que vis-à-vis du grand public on peut encore réconcilier l'image de la chasse avec celle du respect de la nature?

C'est tout l'enjeu des 10 prochaines années et je pense que la réforme actuelle va dans ce sens. Je crois à la notion de noblesse dans l'acte de chasse. Une notion que je n'oppose pas à celle de chasse populaire, bien au contraire. Car il faut renforcer l'éthique, le respect, la connaissance. Le chasseur est un être éminemment social qui doit cultiver la camaraderie, le respect mutuel, le partage du savoir, qui doit comprendre son milieu naturel, connaître les traces, les espèces, la flore. L'éducation, la formation, la sécurité sont essentielles et je pense que les conditions d'accès à la pratique devront se durcir pour les nouvelles générations. Mais je les vois déjà plus posées, plus curieuses de leur environnement sauvage.

Je vous entends préférer le terme de « prélever » à celui de « tuer »... quelque chose vous gêne? Quel chasseur êtes-vous?

Un passionné bien sûr. J'insiste sur ce mot « prélèvement » car il repose sur l'observation, le choix, la traque, l'approche dans laquelle l'animal a aussi sa chance. Il pose la question de la pleine conscience de notre acte quand on décide de tirer un vieux cerf qui a donné suffisamment de gènes. Ou bien de décider de ne pas tirer, par peur de blesser un animal venu trop loin. Je fais ainsi partie pleinement du cycle de la vie, sans œillères. Un jour ce sera mon tour, la vieillesse, un virus...

La chasse est pour vous défendable envers et contre tout?

La chasse oui. Mais je suis le premier à décrier les actes « débilés » de certains chasseurs, pas les plus nombreux loin de là. Mais ils fragilisent mon travail et tous les efforts de notre grande famille cynégétique. Tout comme la diffusion sur les réseaux sociaux de vidéos stupides qui mettent en scène l'inconscience de certains.

C'est un problème sociétal qui dépasse la chasse.

Mais je dois avouer, avec beaucoup d'humilité, que les meilleurs défenseurs de la chasse et des chasseurs sont les chasseurs eux-mêmes. À l'instar de la citation biblique « aide-toi, le ciel t'aidera », les chasseurs doivent se sentir concernés par l'image qu'ils projettent. À eux de faire évoluer leur comportement, leur mentalité et ne pas se contenter d'attendre une reconnaissance qu'ils ont peu à peu perdue. Mon rôle en sera plus efficient. Dans les Pyrénées-Orientales, je pense que nous sommes sur le bon chemin.

Ce petit garçon qui vivait sous le regard affectueux de sa grand-mère, en pleine campagne, ne vous a donc jamais vraiment quitté?

Je crois sentir encore ce regard derrière mon épaule. Elle m'observe sûrement. Son affection m'a construit, m'a donné le courage de cheminer jusqu'à aujourd'hui, quand rien n'était gagné d'avance. C'est dans la fidélité à sa mémoire que je puise les valeurs de respect et de probité sans lesquelles mon action perdrait tout son sens.



interview recueillie le 15 mai 2020 - Philippe Kern



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES GARDES PARTICULIERS**

« Au cœur de vos territoires, des compétences au service
des hommes et de la ruralité »

Albert PUIGUILLEM, Président départemental des gardes particuliers nous fait part du communiqué de la FNGP confirmant les nouvelles missions de ses membres.

La lutte contre l'épidémie de CORONAVIRUS entre dans une nouvelle phase. Pour cela les pouvoirs publics disposent d'instruments juridiques supplémentaires. Un projet de loi apporte des ajustements au cadre législatif de l'état d'urgence sanitaire.

La commission des lois a examiné le projet de loi modifié par le Sénat au cours de ses réunions du mercredi 6 mai. Elle a apporté au texte des modifications significatives, notamment dans son article 5:

Les gardes particuliers assermentés ont été ajoutés à la liste des agents habilités à constater les contraventions aux mesures d'urgence sanitaire.

Dans les faits, l'amendement voté en commission indique que:

« Les gardes particuliers peuvent constater par procès-verbaux les contraventions prévues (...) lorsqu'elles sont commises sur le territoire pour lequel ils sont assermentés. »

« Au regard de ce rapport, les gardes particuliers sont autorisés par la commission des lois à constater les contraventions relevant des mesures de l'état d'urgence concernant leurs mandats »

Nos gardes particuliers par leur présence, leur tenue, auront leur rôle à jouer dans l'information, dans la communication de ces mesures de lutte contre la propagation du Covid-19 et du bien-fondé de ces dispositions.

La liste complète des recommandations sanitaires gouvernementales sont consultables sur le site

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Les contrôles par les gardes particuliers assermentés se feront sans contact avec les personnes, en veillant à respecter les mesures barrières de distanciation sociale.

Chaque garde particulier détermine, au vu de la réglementation, si son interpellation doit se traduire par une sanction (procès-verbal) ou par une action pédagogique (elle s'apparente à un avertissement verbal doublé d'un rappel au respect de la réglementation au regard de l'état d'urgence sanitaire actuel concernant l'épidémie de coronavirus).

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DE LA FÉDÉRATION

- ➔ Pour toute information ou simple dépôt de document
Le public sera reçu les Lundi, Mardi et Vendredi, à l'accueil, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- ➔ Pour toute autre demande nous vous recevrons **uniquement sur RENDEZ – VOUS**
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi jusqu'au Vendredi 29 mai 2020 inclus
- ➔ Un téléphone unique pour vos prises de rdv: **04 68 08 21 41**
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
(le poste d'accueil assurera ainsi le planning de ces rencontres)

La mise en place des règles de sécurité impose que seules deux personnes extérieures au service pourront être présentes dans le Hall d'Accueil.

Ces mêmes règles imposent également que l'accès aux bureaux (après la zone « tampon » de l'accueil) sera limité à une seule personne (hors personnel Fédéral).

Maison de la Chasse
et de la nature des
Pyrénées-Orientales



www.fdc66.fr

Viandes · Charcuteries **GUASCH** Volailles · Surgelés

— Qualité & Tradition Catalane —

Consommez local !

— Le Bas et le Vent — — L'Agout — — Le Puy —

* Sud de France

SUIVEZ, LIKEZ,
PARTAGEZ...

